

AFFAIRE N° 45. - Demande d'approbation d'une expertise automobile

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver l'expertise automobile concernant les dommages causés au véhicule cyclomoteur Mobymatic type sport n° 234 R 974 à la suite de l'accident de Septembre 1966 avec M. YCARD Serge.

Le montant des dommages s'élève à 8.494.-

Le coût de l'expertise à 1.000.-

Total 9.494.-

Le versement de la différence, soit 2.104 a été effectué à la Caisse du Receveur Municipal par chèque n° 48.382 du 27 Septembre 1966 à charge par la Commune de rétribuer l'expert.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Pons le 30 Janvier 1967
P. de Japel et par délégation
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Economiques
Signé J. Chevane